

Depuis près d'une semaine, les services de l'État dans le département sont pleinement mobilisés pour préparer et gérer la crise météorologique actuelle. Le centre opérationnel départemental (COD) activé depuis le 21 juin continue de suivre la situation et d'envoyer ses points de situation à l'AMF22.

La vigilance canicule s'est doublée ce soir d'une vigilance orage, laquelle s'est concrétisée dans le nord du département. Si les dégâts sont limités à l'échelle des Côtes-d'Armor, ils peuvent être localement significatifs. Les services du département et de l'État ont procédé aux interventions nécessaires pour parer à l'immédiat. Les coupures de courants devraient être résolues dans la soirée. Un point de situation sera transmis à l'AMF demain en fin de matinée.

Dans les prochains jours, les températures baissent sensiblement dans le département. Cette nuit, les températures seront comprises entre 18 et 21°C. Ce vendredi, les maximales se situeront entre 28 et 31 °C. Les jours suivants devraient également être moins chauds. La vigilance rouge canicule est donc levée par Météo France à 22h00 ce jeudi 24. Les Côtes-d'Armor passent en vigilance orange de 22h00 ce soir à 6h00 demain, et en vigilance jaune ensuite.

Dans ce contexte, nous devons permettre un retour à la normale aussi rapide que possible. Un certain nombre de dispositions prises par le préfet sont abrogées de fait dès 22h00 le 25 juin :

- la dérogation à la réglementation des bruits de voisinage entre 5h00 et 21h00 ;
- l'interdiction des manifestations sportives, festives et culturelles et la pratique du sport en club ;
- la limitation de l'accès et de certaines activités dans les massifs forestiers à risque ;
- l'interdiction de la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ;
- l'interdiction des travaux agricoles de type moissons entre 13h00 et 21h00.

De même, la réouverture complète des écoles serait souhaitable dès demain dans la mesure où les élèves pourront être accueillis dans de bonnes conditions.

Néanmoins, même si la vigilance rouge est levée, les températures resteront élevées dans les prochains jours. De plus, les tensions sur les ressources en eau entraînent le passage du territoire en vigilance sécheresse à partir d'aujourd'hui.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant à l'égard des personnes vulnérables, d'être attentif au risque d'incendie et d'adopter une gestion économe de l'eau pour éviter une aggravation de la sécheresse.

Les mesures de sobriété hydrique à mettre en œuvre ont fait l'objet d'une communication de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Préfecture des Côtes-d'Armor

Place du général De Gaulle - 22000 Saint Briec

Tél : 02 21 27 30 14

www.cotes-darmor.gouv.fr